



Préavis d'un bail locatif

Par **malika76**, le **29/05/2013** à **18:28**

Bonjour,

J'aimerais savoir si je peux réduire mon préavis à un mois car mon conjoint s'est suicidé dans notre appartement et cela m'est insupportable de rester. Sachant que le contrat de location était à son seul nom.

merci

Par **cocotte1003**, le **29/05/2013** à **20:08**

Bonjour, désolée pour votre drame. Le préavis réduit ne s'applique pas pour votre cas.

Prenez contact avec votre bailleur, il pourra peut-être trouver rapidement un nouveau locataire et votre préavis sera ainsi réduit, cordialement

Par **Lag0**, le **30/05/2013** à **07:55**

[citation]Sachant que le contrat de location était à son seul nom. [/citation]

Bonjour,

Si vous étiez mariés (vous parlez de conjoint), peu importe la rédaction du bail, le conjoint non signataire est réputé "possesseur" du bail de la résidence du couple au même titre que l'autre.